

PREMIER APPEL

**À CANDIDATURES A UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE
DANS UNE ECOLE MATERNELLE ORDINAIRE
POUR UN REMPLACEMENT DE MOINS DE 16 SEMAINES**

Coordonnées du P.O.

Institut des Sœurs de Notre-Dame à Anderlecht ASBL (ISND)
Rue de Veeweyde, 40
1070 Anderlecht
candidatures.isnd@gmail.com

Coordonnées de l'école

École maternelle libre Notre-Dame (FASE 54)
Rue de Veeweyde, 27
1070 Anderlecht
www.isnd.be

Date présumée d'entrée en fonction : dès que possible

Nature de l'emploi

Intérim (motif du remplacement : congé de maladie au moins jusqu'au 4 novembre 2026)

Caractéristiques de l'école

L'Institut des Sœurs de Notre-Dame est composé d'une section maternelle, d'une section primaire et d'une section secondaire dépendant d'un même Pouvoir organisateur (PO).

Les trois écoles, voisines et situées dans le centre historique d'Anderlecht, ont un projet pédagogique et un projet éducatif commun (voy. www.isnd.be). Une filière d'enseignement en immersion en langue néerlandaise est un des piliers principaux de ces projets.

L'école maternelle fait partie de l'entité B1 (Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg).

L'école est composée de 10 classes comprenant un total de près de 220 élèves de 2,5 à 6 ans. Elle propose à une classe d'élèves de 3e maternelle un enseignement en immersion en langue néerlandaise.

L'école scolarise une population marquée par une relative mixité socioculturelle. Cette hétérogénéité est considérée à la fois comme un défi et comme un atout.

Les directions des trois sections travaillent en équipe et en bonne concertation avec le conseil d'administration du PO.

Candidatures

Envoyez votre candidature par envoi électronique à l'adresse candidatures.isnd@gmail.com.

Le dossier de candidature comportera un curriculum vitae et une lettre de motivation où apparaît la description de la manière dont le/la candidat(e) se projette dans la fonction de remplacement.

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation initiale des directeurs sera jointe au dossier de candidature.

Pour tout renseignement complémentaire

Mme Véronique Mallette – 0490/11.80.32

M. Axel De Roover – via candidatures.isnd@gmail.com

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

- 1° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1^{er} degré au moins¹;
- 2° être porteur d'un titre pédagogique² ;
- 3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

En outre, s'il n'est pas en fonction dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française au moment de son engagement dans la fonction, le candidat devra rencontrer les conditions suivantes :

- 1° Jouir des droits civils et politiques
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 3° Être de conduite irréprochable ;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 5° Avoir répondu à l'appel à candidatures.

¹ Dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les membres du personnel enseignant des disciplines pour lesquelles n'existe pas de formation délivrant un titre de niveau supérieur du 1^{er} degré, peuvent être admis au stage pour autant qu'ils soient porteurs d'un des titres visés aux articles 105 à 108 point a) ou b) du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française

² Constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement et directrices dans l'enseignement.